

Résumé :

Je vous sou mets :

1. Le projet de DM n°2 pour l'exercice 2023 du budget principal
2. Une actualisation des autorisations de programme (AP) / crédits de paiement (CP)

Pour l'essentiel :

- En fonctionnement, cette décision modificative (DM) permet notamment l'inscription de recettes supplémentaires pour 2,8 M€ (dont participations de l'Etat en matière de solidarité sociale +1,4 M€) et de crédits supplémentaires en dépenses pour près de 1M€ (divers postes de dépenses sociales).
- La section d'investissement est marquée par la restitution de 2,9 M€ de CP 2023, en raison de la reprogrammation de certains travaux. En recette, la réactualisation du calendrier d'avancement de divers projets nous conduit à diminuer les inscriptions de -1,3 M€.
- L'équilibre de la section de fonctionnement est réalisé en diminuant le virement de section de -1,5 M€ et en augmentant les dépenses imprévues de +3,3 M€. Après la DM2, le montant des dépenses imprévues de fonctionnement est de 19,3 M€.
- L'équilibre de la section d'investissement est réalisé en diminuant le virement de section de -1,5 M€. Après la DM2, le montant des dépenses imprévues d'investissement reste inchangé à hauteur de 4,1 M€.

La DM2 s'équilibre en recettes et dépenses :

- En fonctionnement à 2 801 852 €
- En investissement à -2 854 811 €

Tableau récapitulatif par section

	Dépenses -52 959	Recettes -52 959
Fonctio. 2 801 852	Crédits nouveaux et ajustements 1 038 562 Virements internes à la section 0 Dépenses imprévues 3 316 865 Virement de section -1 553 575	Ajustement de recettes 2 801 852
Invest. -2 854 811	Crédits nouveaux 21 226 Restitution de crédits -2 876 037 Virements internes à la section 0	Virement de section -1 553 575 Ajustement de recettes -1 301 236

Ce tableau est détaillé en annexe 1.

1^{ère} commission – Solidarités sociales

Commission	Section	Budget total	DM2 proposée	Budget total après DM	Evolution
1 - Solidarités Sociales	Fonctionnement	177 093 000	1 397 400	178 490 400	0,8 %
	Investissement	122 000	15 000	137 000	12,3 %
Total		177 215 000	1 412 400	178 627 400	12,3 %

En 1^{ère} commission, cette DM est principalement marquée par l'inscription de dépenses supplémentaires (+1,4 M€) dans divers domaines d'intervention de la solidarité départementale, notamment pour une nouvelle revalorisation salariale dans les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD). Ces nouvelles dépenses sont en partie compensées par une inscription de recettes supplémentaires (+1,1 M€).

Fonctionnement

Recettes

- Compensation de l'Etat au Département au titre du **financement des revalorisations salariales des personnels accompagnants socio-éducatifs** dans les établissements et services sociaux et médico sociaux du secteur privé non lucratif : en 2022, différentes dispositions législatives ont institué des mesures de revalorisations salariales dans le champ des établissements sociaux et médico-sociaux. Ces revalorisations salariales se sont imposées au Département pour les établissements et services sous sa compétence exclusive, dont les MECS (maisons d'enfants à caractère social) et services de l'enfance (AEMO, prévention spécialisée) ainsi que les établissements pour personnes handicapées (foyers de vie, foyers d'hébergement et SAVS). Ces dépenses se sont élevées à 744 000 € en 2022 et sont estimées à 995 000 € en 2023. La notification de la dotation de l'Etat au titre de la compensation de ces dépenses nous est parvenue début juillet, et il convient donc d'inscrire une recette de 74 090 € (soit 4% des dépenses) dont 31 145 € au titre de 2022 et 42 645 € au titre de 2023.
- 338 009 € au titre de la **participation de l'Etat dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi** suite à la décision de la commission permanente du 30 juin 2023 de proroger la contractualisation avec l'Etat dans ce domaine. Côté dépenses, les actions à poursuivre et les actions nouvelles inscrites au second semestre 2023 sont pour la plupart déjà budgétées. Seules quelques dépenses complémentaires pour un montant de 15 500 € seront inscrites lors de cette DM.

- 631 540 € au titre de la **participation de l'Etat dans le cadre de la convention de prévention et de protection de l'enfance**. Depuis novembre 2021, le Département s'est engagé par voie de contractualisation avec l'Etat et l'ARS dans ce domaine, et, afin de poursuivre les actions déjà initiées, dans l'attente du lancement d'un nouveau pacte de contractualisation sur la prévention et la protection de l'enfance pour 2024, cette contractualisation a été renouvelée pour un an (décision de la commission permanente du 15 septembre 2023) avec la signature de l'avenant n°2 à la convention initiale. Cet avenant n°2 s'achèvera au 31 décembre 2023, mais les actions ainsi contractualisées pourront être exécutées sur une année glissante. Après la réalisation des actions courant 2024, un financement complémentaire du fonds d'intervention régional (FIR) de 85 200 € sera versé au Département.
- 45 000 € au titre du **1^{er} acompte de la dotation de la CNSA** en contrepartie de la participation du Département à la construction du futur système d'information national de gestion de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile (APAD), ayant pour but d'harmoniser les pratiques départementales. Ce nouveau système de gestion, décidé par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2022, devrait être opérationnel au 2^{ème} trimestre 2024. Le solde de cette dotation (30 000 €) sera versé en 2024.
- 30 000 € au titre du **1^{er} acompte (50%) d'une subvention de l'ARS pour la campagne de vaccination contre le papillomavirus**. Il a été en effet décidé de mener au niveau national une campagne de vaccination généralisée auprès des élèves de 5^{ème}. Le Département achète les vaccins, qui lui sont remboursés selon les modalités suivantes :
 - ✓ Prise en charge par l'assurance maladie de la part obligatoire des vaccins administrés par les centres de vaccination soit 65% ;
 - ✓ Prise en charge du ticket modérateur de 35 % par l'ARS via une demande de subvention.

Dépenses

Crédits nouveaux

- 15 500 € : crédits prévention spécialisée dans le cadre de la **stratégie pauvreté**. Il s'agit du reversement, au GIP politique de la ville, de 15 500 € de crédits Etat perçus par le Département pour la poursuite de l'action de prévention spécialisée.
- 80 000 € pour **l'achat de vaccins pour la campagne de vaccination contre le papillomavirus**

- 565 000 € pour la prise en charge d'une **nouvelle revalorisation salariale dans les SAAD** habilités à l'aide sociale (avenant 54 de la convention collective de la branche d'aide à domicile agréé par un arrêté du 12 mai 2023). La finalité de ce nouvel avenant (après l'avenant 43) est de réévaluer le salaire des aides à domicile par rapport aux hausses successives du SMIC, avec effet rétroactif au 1^{er} août 2022. Cet avenant nous est opposable pour les SAAD habilités à l'aide sociale (ADMR, Pyrène plus et AIDER). Son coût est évalué à près de 1 M€. Cette nouvelle dépense sera en partie financée (à hauteur de 500 000 €) par des crédits non consommés de l'APA à domicile. En effet, face aux difficultés de recrutement, les SAAD peinent à exercer l'ensemble des heures accordées, et, par ailleurs, le nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile reste stable sur le 1^{er} semestre 2023.

- 641 900 € de crédits complémentaires sur **l'Aide Sociale à l'Enfance** :
 - 311 900 € suite aux évolutions législatives, réglementaires ou aux dispositions départementales :
 - Augmentation de l'indemnité d'entretien (+ 140 000 €) et de l'allocation habillement (+ 16 500 €) suite à la décision de la commission permanente du 26 mai 2023 relative à la rémunération des assistants familiaux ;
 - Réforme de la rémunération des assistants familiaux (loi Tacquet) : les différentes régularisations et évolutions en cours ou à venir nous amènent à revoir à la hausse les prévisions de dépenses sur la paye des assistants familiaux pour un montant de 115 400 €.

 - 330 000 € pour financer la **création de places supplémentaires en MECS** face à une saturation des places d'hébergement dédiées aux mineurs confiés à l'ASE :
 - Extension provisoire pour deux ans de 15 places à la MECS Lamon-Fournet à partir du 1^{er} juin 2023 (526 000 €) ;
 - Création d'un service d'accueil familial de 8 places au 1^{er} mai 2023 à la MECS Alpaje (210 000 €).Une partie du surcoût de ces accueils non prévus au budget a pu être financée par des dépenses moindres en lieux de vie et d'accueil (LVA) en 2023, du fait de la fermeture d'un LVA en fin d'année 2022.

- 100 000 € sur la **prestation de compensation du handicap (PCH)** : dans la continuité des années précédentes (+ 8% entre 2020 et 2021 et + 17% entre 2021 et 2022), la dépense d'allocation PCH est encore en augmentation. Les dépenses devraient s'élever à 12,2 M€ (+ 7,6% par rapport à 2022) pour un budget initial de 11,7 M€ (basé sur une augmentation de 7%). Cette hausse constatée au niveau national s'explique par différents éléments :

- Mise en œuvre de la PCH parentalité en janvier 2021
- Mise en place du tarif plancher à 23 € pour les SAAD prestataires au 1^{er} janvier 2023 (contre 22 € en 2022)
- Evolutions successives des autres éléments tarifaires de la PCH (aidant familial, emploi direct, montant des forfaits...)

Si cette dépense supplémentaire de plus de 0,5 M€ peut-être compensée en partie par des crédits non consommés sur d'autres dépenses liée à l'autonomie (aide sociale en EHPAD et en hébergement personnes handicapées), il convient néanmoins d'inscrire 100 000 € supplémentaires.

Virements internes à la section

- Enfin, je vous propose de faire un virement de 5 000 € des actions de prévention vers la DDL-DACEM, afin d'assurer le cofinancement d'actions de valorisation de la lecture dans le cadre de l'opération 1ères pages.

Investissement

Crédits nouveaux

- Banque Alimentaire

La Banque Alimentaire est un acteur majeur sur le Département pour l'aide alimentaire : elle récolte gratuitement des denrées auprès de fournisseurs, pour ensuite les distribuer aux 31 associations partenaires (Croix Rouge, CCAS, Restaurants du Cœur...) dans le Département. Cela représente l'équivalent de 1,2 M de repas. Pour mener à bien ses missions, elle envisage le renouvellement d'un camion frigorifique qui sera cofinancé par divers partenaires institutionnels. Dans le contexte d'inflation que l'on connaît, et qui touche notamment le prix des denrées alimentaires, je vous propose de participer exceptionnellement au financement de ce camion à hauteur de 15 000 €.

2^{ème} commission – Solidarités territoriales

Commission	Section	Budget total	DM2 proposée	Budget total après DM	Evolution
2 - Solidarités Territoriales	Fonctionnement	5 774 040	-	5 774 040	-
	Investissement	17 465 532	51 459	17 516 991	0,3 %
Total		23 239 572	51 459	23 291 031	0,3 %

En 2^{ème} commission, cette DM consiste à réorienter des crédits de paiement 2023 non utilisés entre diverses AP de la DDL. Les crédits à la hausse de 51 459 € sont pris sur des crédits non consommés de 2 AP de la 4^{ème} commission (dynamisation des communes urbaines 2020 et 2021).

Investissement

DDL / Virements internes à la section :

En raison de l'exécution budgétaire réalisée à ce jour, de l'abandon de certaines opérations par les maîtres d'ouvrage, et au vu des prévisions de demande de versement d'aides indiquées par les porteurs de projets, je vous propose d'acter :

- Des diminutions en AP et en CP :
 - -100 000 € sur l'AP Développement territorial 2020 (AP 2017/4)
 - -150 000 € sur l'AP Développement territorial 2021 (AP 2020/3)
 - -4 211 € sur l'AP Développement territorial et communes urbaines 2022 (AP 2021/11)

- Le virement de ces crédits sur l'AP FAR 2022 (AP SOLIDTER 2021/1)

Un virement de crédits complémentaires depuis 2 AP « Dynamisation de communes urbaines » (Cf. 4^{ème} commission) porte à 305 670 € les crédits supplémentaires inscrits sur cette AP.

3^{ème} commission – Infrastructures, collèges et mobilités

Commission	Section	Budget total	DM2 proposée	Budget total après DM	Evolution
3 - Infrastructures départementales et mobilité	Fonctionnement	23 513 950	30 000	23 543 950	0,1 %
	Investissement	58 853 271	-2 689 698	56 163 574	-4,6 %
Total		82 367 221	-2 659 698	79 707 524	-4,6 %

En 3^{ème} commission, pour l'essentiel, la réactualisation du planning de réalisation de certaines opérations, amène à baisser les dépenses (-2,9 M€) et les recettes (-1,3 M€) en investissement.

Fonctionnement

➤ Bâtiments, éducation et numérique

Virements internes à la section

- Hébergement cloud SAAS : des crédits supplémentaires à hauteur de 73 000 € sont nécessaires pour faire face :
 - Au niveau des prix sur les nouveaux marchés (+32 400 €),
 - A l'augmentation du tarif de la licence Ha-Py Actifs (+5 600 €),
 - A la révision des prix des contrats en cours (+15 700 €),
 - A la prise en compte de quatre nouveaux projets hébergés : photothèque, plateforme numérique pour la médiathèque, application de gestion des vélos électriques et stations météo (18 500 €).

Je vous propose de virer les crédits depuis les postes suivants :

- Electricité - 50 000 € : les dépenses énergétiques des bâtiments étant particulièrement difficiles à estimer (selon la rigueur de l'hiver, le coût de l'énergie et le bouclier tarifaire), cette ligne sera éventuellement réajustée à la DM3 si nécessaire ;
 - Frais télécom : - 23 000 €
- Assistance maintenance ponctuelle : de nouvelles demandes d'interventions ponctuelles liées à la dématérialisation de process RH sont à prévoir :
 - Assistance à la mise au point de modèles pour la génération automatisée des arrêtés,
 - Amélioration de la qualité de saisie du profil agent (dossier agent),

- Assistance pour la montée en compétence de la chef de projet SIRH (système d'information des ressources humaines) et des agents de la DRH utilisant le logiciel Astre-RH et développement de l'expertise pour fiabiliser les envois de la déclaration sociale nominative (DSN).

Dans l'attente d'un renfort interne sur la gestion des bases de données de la collectivité, et afin de sécuriser ces opérations, je vous propose de financer une prestation de « maintien en condition opérationnelle (MCO) » par un virement de crédit de 30 000 € de lignes de crédits RH vers les lignes de crédits concernées de la DSIN.

Investissement

➤ **Bâtiments, éducation et numérique :**

Ajustements de recettes

- Subvention archives DRAC (- 1 451 236 €) : suite à un réajustement du planning de réalisation des travaux, cette subvention sera perçue en 2024.

Virements internes à la section

- AP Cybersécurité (AP MOYGEN 2023-1) : les dépenses d'investissement votées dans le cadre de la cybersécurité restent inchangées en 2023. Toutefois, je vous propose de reventiler les crédits entre les enveloppes de l'AP :
 - - 100 000 € sur l'enveloppe cybersécurité licences logiciels
 - - 100 000 € sur l'enveloppe cybersécurité frais d'études
 - + 200 000 € sur l'enveloppe cybersécurité équipements informatiques
- AP Informatique collèges (AP EDUCATION 2020-2)
Avances et acomptes sur commandes de matériels : au regard des besoins, je vous propose de modifier la répartition des 30 000 € de CP sur l'enveloppe « Collèges logiciels licences » comme suit : 10 000 € sur CP 2024, 10 000 € sur CP 2025 et 10 000 € sur CP 2026.
- Mobilier matériel outillage (AP MOYGEN 2020-3)
Suite aux différentes restructurations des services au sein du Département, de nouvelles acquisitions de mobilier de bureau sont nécessaires. Je vous propose d'abonder la ligne de crédit acquisition de matériels bureau et mobilier de 10 000 € et de diminuer la ligne de crédits « avances acquisitions mobilier/matériels » du même montant.

- Bâtiments éducation (AP INFBATDPTX 2020-1)

Suite à la réactualisation du calendrier de certaines opérations, il convient de procéder aux ajustements suivants :

- Subventions équipements Région cités mixtes biens immobiliers : suite à la révision de programmation pluriannuelle convenue avec la région Occitanie sur les travaux à la cité scolaire d'Argelès, Il convient de diminuer l'AP de 300 000 € et les CP 2025 du même montant.
- Gros entretiens et grosses réparations sur les collèges :
 - ✓ Collèges frais études : en prévision des révisions de prix des marchés de maîtrise d'œuvre dans les collèges de Voltaire et Tournay, une augmentation des CP 2023 de 5 000 € à partir des CP 2025 est nécessaire,
 - ✓ Collège Voltaire rénovation thermique : des travaux supplémentaires en électricité, demandés par la Commission de Sécurité s'avèrent indispensables. Une augmentation des CP 2023 de 50 000 € à partir des CP 2025 est nécessaire.
 - ✓ Egalement, afin de permettre la réalisation de travaux de rénovation de câblage informatique au collège Beaulieu à Saint-Laurent-de-Neste durant les vacances scolaires, le bon de commande avait été émis sur les crédits « bâtiments » car le disponible DSIN était insuffisant. Je vous propose donc de régulariser les inscriptions budgétaires par un virement de 13 762 € de CP 2024 depuis l'AP Informatique collèges (AP EDUCATION 2020-2) vers l'AP Bâtiments éducation (AP INFBATDPTX 2020-1)
- Collège Arreau réhabilitation : au vu du décalage du planning des travaux de requalification de l'entrée, il convient de réajuster les crédits 2023 par un report de 130 000 € des CP 2023 vers 2024.
- Collège de Tournay réhabilitation : des travaux de remplacement d'une verrière dans une salle de classe s'avèrent nécessaires, et je vous propose d'augmenter les CP 2023 de 6 000 € à partir des CP 2024.
- Collèges photovoltaïques : suite au décalage du calendrier de paiement, il convient de réajuster les crédits 2023 et de reporter 100 000 € des CP 2023 vers 2024.

- Collège Sarsan préau : au vu du décalage du calendrier de paiement, je vous propose de reporter 50 000 € des CP 2023 vers 2024.
- Collège de Loures-Barousse réhabilitation : le projet d'extension du collège nécessite des études supplémentaires en 2023. Je vous propose d'augmenter les CP 2023 de 8 000 € à partir des CP 2024.
- AP Bâtiments routes (AP INFBATPDPTX 2020-3)
 - Bâtiment activités routes / gros entretien et grosses réparations (GE/GR) : afin de répondre à des besoins imprévus (réfection des 2 logements de fonction du parc routier notamment), je vous propose d'augmenter les CP 2023 de 40 000 € à partir des CP 2024.
 - Bâtiments des routes photovoltaïques : suite au décalage du calendrier de paiement, je vous propose de reporter 50 000 € des CP 2023 vers 2024.
 - Centre d'exploitation d'Argelès vestiaires et sanitaires : suite à une modification du planning des travaux, je vous propose de reporter 200 000 € des CP 2023 vers 2024.
- AP Abbaye de l'Escaladieu matériels et travaux (AP 3BATESC 2014-1)

Au vu de l'interruption des travaux sur la toiture de la salle voûtée pendant la période estivale, un réajustement du calendrier de paiement est nécessaire :

- Enveloppe des avances : aucune avance supplémentaire ne sera versée. Je vous propose de reporter 23 300 € des CP 2023 vers les CP 2024.
- Enveloppe des travaux : report de 100 000 € des CP 2023 vers 2024.
- AP Bâtiments culture (AP INFBATDPTX 2020-7)
 - Bâtiment abbaye de l'Escaladieu frais d'études : des études hydrogéologiques sont à réaliser en 2023. Je vous propose d'augmenter les CP 2023 de l'enveloppe des frais d'études de 30 000 € à partir des CP 2026 de l'enveloppe gros entretien grosses réparations.
 - Bâtiment abbaye de l'Escaladieu gros entretiens grosses réparation (GE/GR) : dans le cadre des travaux de grosses réparations, le remplacement du système de sécurité incendie (SSI) est à réaliser. Je vous propose d'augmenter les CP 2023 de 20 000 € à partir des CP 2026.

- Abbaye de Saint-Sever, volet atelier chantier insertion : suite au décalage du planning de l'opération de restauration de la petite salle à manger et du vestibule, je vous propose de reporter 120 000 € des CP 2023 vers les CP 2024.
- Abbaye de Saint-Sever, volet réhabilitation : pour la même raison, je vous propose de reporter 200 000 € des CP 2023 vers 2024.
- AP Archives bâtiment E. Ténot restructuration (AP INFBATDPTX 2020-8)
 - Bâtiment des archives rue E. Ténot restructuration avances : les crédits inscrits ne seront pas utilisés car aucune avance supplémentaire ne sera versée. Je vous propose de reporter 17 998 € de CP 2023 vers les CP 2024 de l'enveloppe restructuration travaux.
 - Bâtiment des archives rue E. Ténot restructuration travaux : suite à l'ajustement du planning des travaux (retard pris suite à l'incident lié aux sondages pour la géothermie), je vous propose un report de 1 400 00 € des CP 2023 vers 2024.
- AP Bâtiments gendarmerie (AP INFBATDPTX 2020-10)
 - Bâtiment gendarmerie Charraz logements rénovation thermique : des travaux de sécurisation contre les infiltrations d'eau dans le bâtiment des logements sont nécessaires. Je vous propose d'augmenter de 20 000 € les CP 2023 à partir des CP 2024.
- AP Bâtiments administratifs (AP INFBATDPTX 2020-11)
 - Ensemble immobilier 6 rue Gaston Manent réaménagement du parking : le planning des travaux de réhabilitation du parking et des réseaux a été ajusté. Je vous propose de reporter 540 000 € des CP 2023 vers les CP 2024.

Virements internes à la section

- AP Archives numérisation (AP CULTURE 2020-1 DSIN) :

Des crédits supplémentaires sont nécessaires pour financer la numérisation des archives d'octobre et novembre 2023. Je vous propose d'effectuer un virement interne entre les CP 2023 de l'AP Restauration de documents et celles de l'AP Archives numérisation pour un montant de 20 000 €.

- AP Bâtiments administratifs (AP INFBATDPTX 2020-11) : augmentation d'AP de 28 839 €

Dans le cadre de l'organisation du Festival 65^{ème} avenue, des achats et des travaux provisoires ont été nécessaires début septembre.

En termes de travaux, une armoire électrique a dû être installée dans le local proche de l'imprimerie et alimentée provisoirement par des câbles électriques aériens, retirés à la fin de la manifestation

Aussi, je vous propose de régulariser les inscriptions budgétaires en AP/CP par virement pour un montant de 28 839 € depuis la ligne projet jeunesse de la DDL.

Suite à cette manifestation, le Département va conserver l'armoire électrique et ses composants, et des travaux définitifs vont être effectués dans un deuxième temps pour alimenter cette armoire de façon pérenne.

➤ **Routes et mobilités :**

Virements internes à la section

Plusieurs virements internes entre AP doivent être opérés pour abonder le programme d'ouvrages d'art sur le réseau structurant (AP RD structurantes), afin de démarrer les travaux de réparation du pare éboulis de la Galène, non prévus initialement. Pour la réalisation de cette opération, le Département bénéficiera de subventions de l'Etat, dans le cadre du fonds vert et du FNADT 2023.

- AP Matériels techniques routiers (AP MOYGEN 2020-5) :

Il convient d'une part, de réajuster les crédits de paiement entre les enveloppes d'acquisition de matériel (- 90 000 €) et d'avances pour acquisition de matériel (+ 90 000 €) et d'autre part d'effectuer un virement de crédits de 30 000 € (disponibles suite à l'optimisation de la viabilité hivernale) vers l'AP RD structurantes.

- AP RD Fonds de concours (AP INFROUTRA 2020-1) :

S'agissant des fonds de concours aux communes, sur un budget voté au BP de 400 000 €, des crédits seront non consommés à hauteur de 50 000 €. Je vous propose de virer ces crédits vers l'AP RD structurantes.

- AP RN 21 – CPER (AP INFROUTRA 2020-3) :

Dans le cadre de la participation du Département aux travaux d'aménagement de la RN21 section Tarbes-Lourdes, le budget voté au BP est de 100 000 €. Or, l'appel de fonds 2023 sera finalement de 33 000 €, la convention de financement récemment transmise par l'Etat n'ayant des conséquences financières qu'à partir de 2024.

Je vous propose de répartir les crédits laissés disponibles (67 000 €) comme suit :

- AP RD structurantes : + 42 000 €
- PPP routier : +25 000 € (enveloppe dédiée au loyer GER soumis aux index)

- AP RD8 Liaison Soues-Bernac (AP INFROUTRA 2020-7) :

Le planning prévisionnel de réalisation des travaux d'aménagement du RD8 entre Soues et Bernac a évolué, conduisant à diminuer de 160 000 € le besoin en crédits de paiement 2023. Je vous propose de reporter les CP 2023 sur l'exercice 2024, et d'abonder en CP 2023 l'AP RD Structurantes.

- AP RD Structurantes (AP INFROUTRA 2020-5) :

L'ensemble des mouvements vus précédemment permet d'augmenter l'AP et les CP de 632 000 €, crédits nécessaires à la réalisation de la phase 1 des travaux d'aménagement du pare éboulis de la Galène.

Ajustement de recettes

Pour la réalisation des travaux de réparation du pare éboulis de la Galène, situé sur la route d'accès à Cauterets, le Département va bénéficier de subventions de l'Etat, dans le cadre du fonds vert et du FNADT 2023, à hauteur de 744 000 €, soit 80% du montant prévisionnel. Un premier versement de 150 000 € devrait intervenir en 2023. Je vous propose d'inscrire ce montant en recette 2023.

4^{ème} commission Jeunesse, vie associative et cadre de vie

Commission	Section	Budget total	DM2 proposée	Budget total après DM	Evolution
4 - Jeunesse, vie associative, cadre de vie	Fonctionnement	5 622 630	105 000	5 727 630	1,9 %
	Investissement	1 392 592	-237 798	1 154 794	-17,1 %
Total		7 015 222	-132 798	6 882 424	-17,1 %

En 4^{ème} commission, cette DM consiste en grande partie à actualiser les autorisations de dépense relatives au festival 65^{ème} Avenue, ainsi que leur répartition entre la DDL et la DCBN. Egalement, en recettes, 300 000 € sont inscrits au titre du remboursement FSL sur les aides énergies gérées dorénavant par le Département.

Fonctionnement

Recettes nouvelles

- **DSD** : 300 000 € au titre du **remboursement par la CAF de l'avance consentie au titre des aides « Fonds Départemental de Solidarité Energie »** qui est un dispositif du FSL. Le FSL est une compétence du Département dont la gestion est confiée à la CAF par voie de convention. Il comprend :
 - Diverses aides (sous formes de subventions ou prêts) : FSL énergie, FSL accès et maintien ;
 - Des accompagnements sociaux liés au logement (ASLL), réalisés par le CD 65 ou confiés à des structures par voie de convention.

La CAF se désengage progressivement de la gestion du FSL, et depuis le 1^{er} janvier 2023, le Département procède directement au paiement des aides du FSL énergie (aides financières sous forme de subventions à destination des ménages pour le paiement des factures d'énergie). Par contre, la CAF reste gestionnaire de la comptabilité du fonds jusqu'au 31 décembre 2024. C'est pourquoi les modalités comptables et financières entre la CAF et le Département sont arrêtées ainsi :

- Versement par le Département de la dotation annuelle FSL à la CAF en totalité (sans contraction des dépenses FSL énergie) ;
- Remboursement par la CAF, au Département, des avances consenties au titre des aides FSL énergie payées par le Département.

Crédits nouveaux

➤ **DDL / Sport et jeunesse**

Depuis la DM1, de nouvelles demandes d'aide au sport ont été validées et se traduisent par les augmentations suivantes :

- Une aide exceptionnelle de 30 000 € pour le Tarbes Gespe Basket (TGB),
- Une aide de 9 500 € pour une démonstration de basket au Pic du Midi,
- Une aide de 50 000 € pour la coupe du monde de VTT à Loudenvielle,
- Une aide de 11 000 € pour le centre de formation escrime,

Au total, 1 198 085 € ont été individualisés pour ces subventions sport lors de la commission permanente du 12 décembre 2022 et des commissions permanentes des 20 janvier, 26 mai, 30 juin et 21 juillet 2023.

Afin d'engager ces aides, il a été nécessaire, avant le vote de la DM2 :

- De virer 60 000 € des crédits « jeunesse » destinés aux aides aux accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) pour abonder les lignes sport,
- D'utiliser une partie des crédits destinés aux subventions Haut Niveau Individuel (HNI), qui seront votées au dernier trimestre 2023 et dont le besoin est à ce jour estimé à 73 000 €.

Afin d'individualiser les aides aux ALSH et au HNI, et de régulariser les virements antérieurs, je vous propose d'inscrire :

- 60 000 € sur le programme jeunesse,
- 40 000 € sur le programme sport.

Virements internes à la section

- **DDL /médiathèque** : opération 1^{ères} pages d'actions de valorisation de la littérature cofinancée avec la DSD soit + 5 000 € (conférer 1^{ère} commission)

Investissement

Crédits nouveaux

➤ **DDL / Projet jeunesse**

Dans le cadre du pacte jeunesse, le festival 65^{ème} Avenue s'est déroulé le 9 septembre avec de nombreuses animations destinées à renforcer l'attractivité de notre territoire auprès des jeunes. Ces animations ont nécessité des achats en investissement, notamment des modules de skate, un skate-park éphémère, et divers matériels.

Ces achats ont dû être réalisés avant le vote de la DM2, grâce aux dépenses imprévues. Il convient donc de régulariser les écritures et d'alimenter l'AP Jeunesse nouvellement créée et les lignes de crédits afférentes pour 30 000 €.

Virements internes à la section

➤ **DDL / Projet jeunesse**

Toujours dans le cadre du festival jeunesse, les besoins scéniques liés aux prestations musicales ont nécessité des travaux électriques importants portés par la DCBN. Afin de pérenniser les installations et de rendre l'alimentation de l'armoire électrique permanente (conférer page 13), des travaux seront menés ultérieurement sur le site de l'hôtel du Pradeau. A cet effet, je vous propose de virer 28 839 € des crédits d'investissement en faveur de la jeunesse vers l'AP Bâtiments administratifs de la DCBN.

➤ **DDL / Archives et patrimoine**

Le plan de numérisation 2023 porte sur la fin des opérations relatives aux collections communales de l'état civil, et sur la numérisation du fichier de la carte d'identité de Français (période 1940-1944). Le budget 2023 de 120 000 € sera entièrement engagé à la fin du troisième trimestre.

Afin de poursuivre ce programme ambitieux et la mise en ligne de ces ressources majeures d'un point de vue généalogique, historique et pédagogique, je vous propose de diminuer de 20 000 € en AP et CP, l'AP Restauration de documents (AP CULTURE 2020/2) et les CP 2023, et de les affecter sur l'AP Numérisation archives (AP CULTURE 2020/1), gérée par la DSIN.

➤ **DDL / Développement territorial et dynamisation des communes urbaines**

- Des diminutions en AP et en CP peuvent être réalisées et les crédits concernés seront virés sur l'AP FAR 2022 :
 - -1 459 € sur l'AP Dynamisation des communes urbaines 2020 (AP 2017/9)
 - -50 000 € sur l'AP Dynamisation des communes urbaines 2021 (AP 2020/4)

Ces mouvements sont le pendant de ceux décrits en 2^{ème} commission.

Ajustements de dépenses

- **DSD** : diminution de crédits sur 2023 (-136 300 €) et report de crédits sur 2024 et les années suivantes concernant l'AP PLAI Bailleurs sociaux (AP SOLIDSOC 2022/1).
Au regard des éléments communiqués par l'OPH et Midi Logement sur le calendrier de réalisation des travaux de construction et/ou réhabilitation de logements sociaux, je vous propose de diminuer les crédits de paiement 2023 (aucune opération à financer) et de les ventiler sur les années suivantes en fonction des opérations programmées.
Les crédits de paiement intègrent les subventions relatives à la convention d'aide à la production de logements sociaux locatifs et d'accession à la propriété signée fin 2022 entre le Département, l'OPH et Midi Logement.

5^{ème} commission Finances, ressources humaines, numérique

Commission	Section	Budget total	DM2 proposée	Budget total après DM	Evolution
5 - Finances RH et Moyens Généraux	Fonctionnement	203 721 179	1 269 452	204 990 631	0,6 %
	Investissement	68 760 019	6 226	68 766 245	0,0 %
Total		272 481 198	1 275 678	273 756 876	0,5 %

En 5^{ème} commission, cette DM permet notamment d'ajuster certaines recettes suite aux notifications reçues (+ 1,4 M€) et d'abonder des crédits de dépenses, notamment pour augmenter la subvention à la MDEF (+ 50 000 €) et pour la réalisation d'un film promotionnel (50 000 €) dans le cadre du partenariat du festival « Tous en selle ».

Fonctionnement

Ajustement de recettes

Suite aux notifications reçues des services de l'Etat en juillet et en août 2023, je vous propose d'ajuster les recettes suivantes :

- Dotation de compensation péréquée (frais de gestion foncier bâti) + 0,7 M€
- Péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) + 0,7 M€. Nous avons construit le budget sur la base d'une mise en réserve nationale de 170 M€. Au regard des nouvelles dépenses subies dans les domaines du social et des RH, le comité des finances locales a décidé de ne pas procéder à une mise en réserve au niveau national, et donc de répartir l'intégralité.

Crédits nouveaux et ajustements

- Budget annexe de la Maison départementale de l'enfance et de la famille (MDEF) : + 50 000 €

La MDEF rencontre de manière récurrente des difficultés de recrutement sur des postes pérennes. Elle a donc dû faire appel de façon très importante à des personnels intérimaires.

Début août, elle avait consommé 83% des crédits prévus pour les dépenses d'intérim, sur la période de facturation de janvier à juin 2023. Sur cette base, l'estimation de dépenses pour tout l'exercice est de 130 000 €, soit 50 000 € de plus que la prévision inscrite au BP 2023.

Je vous propose donc d'augmenter de 50 000 € la subvention versée par le budget principal au budget annexe de la MDEF.

Afin d'analyser la gestion des ressources humaines, d'améliorer l'organisation du travail et de pallier ce manque de personnel sur des postes pérennes, un audit est en cours. L'objectif est de consolider une équipe permanente pour renforcer la qualité d'accueil, même dans des situations d'urgence (ce sujet est abordé dans le rapport DM dédié au budget annexe de la MDEF).

- Reversement au fonds de péréquation DMTO : -563 838 €
Suite à la notification par les services de l'état, reçue en août 2023, et à la décision de ne pas mettre de crédits en réserve au niveau national, notre contribution au fonds de péréquation DMTO est réduite.

- Communication partenariat + 50 000 €
Depuis 2021, le Département est partenaire du festival « Tous en selle », premier festival 100% vélo au cinéma. Il assure une exposition importante en France, en Europe et en Amérique du Nord. En effet, chaque année, à la suite de la soirée événement au Grand Rex où est présentée la sélection de films en compétition, une tournée internationale est organisée. En plus de la présence du logo de Département sur l'ensemble des supports de communication lors de chaque diffusion, le Département, dans le cadre de ce partenariat, est mis en valeur au travers d'un spot publicitaire intitulé « Les Hautes-Pyrénées : le département de tous les vélos ». Exceptionnellement, en cette année de coupe du monde de rugby, la production du festival nous a proposé de mettre en valeur notre territoire au travers de la réalisation d'un film qui fera partie de la sélection officielle du festival. Ce film met en scène 3 internationaux de rugby accompagnés par un cycliste professionnel, commentateur sportif, sur nos routes départementales. La participation aux frais de production de ce film nécessite l'inscription de 50 000 € supplémentaires sur l'enveloppe des partenariats de la direction de la communication.

Investissement

Crédits nouveaux

- Annulation d'un titre de recette sur exercice antérieur : +6 225 €
En 2018, nous avons émis un titre de recette en investissement pour acter l'encaissement d'une subvention de la DRAC relative à des travaux à Saint-Sever-de-Rustan. Ces travaux n'ayant pas été réalisés, il convient d'annuler ce titre de recette sur exercice antérieur par l'émission d'un mandat de paiement du même montant. Ce type d'annulation étant exceptionnel en investissement, il n'avait pas été prévu de crédits lors du vote du budget primitif.

Equilibre des sections

L'équilibre de la section de fonctionnement est réalisé en diminuant le virement de section de -1 553 575 € et en augmentant les dépenses imprévues de +3 316 865 €. Après la DM2, le montant des dépenses imprévues de fonctionnement est de 19,3 M€.

L'équilibre de la section d'investissement est réalisé en diminuant le virement de section de -1 553 575 €. Après la DM2, le montant des dépenses imprévues d'investissement reste inchangé, à hauteur de 4,1 M€.

Utilisation des dépenses imprévues

Pour faire face aux dépenses complémentaires pour l'organisation du festival 65^{ème} Avenue, 50 000 € de dépenses imprévues d'investissement ont été mobilisés en juillet 2023.

Egalement, 10 000 € de dépenses imprévues d'investissement ont été mobilisés en juillet 2023 afin de participer au développement d'une méthode innovante de délivrance de la chimiothérapie dans le cadre du traitement de la carcinose péritonéale (dispositif PIPAC).

2. Actualisation des autorisations de programme

Le cumul de l'ensemble des mouvements sur les AP/CP est de :

- En CP 2023 : - 2 856 657 €
- En AP : - 546 831 €

Les AP ci-dessous sont clôturées parce que les opérations sont terminées :

- DDL / Service ruralité et économie résidentielle, AP 2017/9 Dynamisation des Communes Urbaines 2020

L'annexe n°2 présente de manière simplifiée la totalité des AP/CP modifiées par la DM.